LE RÉVEIL AGRICOLE

AVICULTURE

L'INFLUENCE DU COQ SUR LA PONTE

D'après certains éleveurs il est indispensable, pour obtenir une bonne ponte, de donner un coq aux pondeuses ; d'après d'autres, la présence des coqs est indifférente et n'exerce aucune influence sur la ponte.

Nous croyons que les deux opinions sont erronées et qu'au seul point de vue du chiffre des œufs pondus la présence d'un coq est plutôt défavorable.

Voici le résultat d'expériences qui ont été poursuivies à la station expérimentale de New-York durant neuf mois sur quatre parquets de poulettes aussi semblables que possible. Deux lots furent formés de sujets de même souche ; s'l'un on donna un coq un mois avant le commencement de l'épreuve ; l'autre fut composé de poulettes n'ayant jamais eu de mâle.

Les deux lots sans coqs se mirent à pondre de un à deux mois avant les lots ayant un coq et donnèrent durant les neuf mois de la ponte 32 % d'œufs en plus que les poules pourvues d'un seigneur et maître.

Quand les œufs ne sont pas destinés à l'incubation, il est donc préférable de supprimer le coq, qui d'ailleurs est un bec inutile et plutôt nuisible.

Paul DUBUS.

POUR CLOTURER
TOUS VOS CHAMPS
ET VOUS PROTÉGER DES RAVAGES CAUSÉS PAR LES LAPINS, SANGLIERS, CERFS, ETC
UN FIL *seul* SUFFIT AVEC LA CLÔTURE ÉLECTRIQUE
ELECTRIC-CLOTSEUL
PRATIQUE ÉCONOMIQUE INVIOLABLE
Etabli LE NOURRISSEUL CORMEOT par ALONNE

RÉPONSE A NOS LECTEURS

Indispositions de saison chez le lapin

L'*Hydropisie* provient de l'humidité du clapier et d'une alimentation trop aqueuse. On prévient cette maladie en évitant les deux causes ci-dessus. Quand l'hydropisie est à son début par une alimentation sèche et des rameaux de saule ou de ronce, on peut diminuer la maladie, mais en général, les sujets qui en ont été atteints restent toujours de petite taille et ne rapportent jamais de profit à leur propriétaire.

Le gros ventre est plus facile à prévenir qu'à guérir, presque toujours cette maladie est le résultat d'une alimentation défectueuse trop aqueuse, provenant de verdure mouillée ou fermentée : laitue, feuilles de betteraves, choux donnés exclusivement sans ajouter des aliments plus riches, plus concentrés. N'oublions pas qu'il est impossible d'élever de beaux lapins rien que par un régime herbacé ; il faut que celui-ci soit enrichi de nourritures sèche : graine, farineux, etc.

Dans l'affection du gros ventre le lapin ne tarde pas à perdre l'appétit ; son ventre prend un énorme développement, tandis que le reste du corps s'amaigrit.

Comme traitement il faut commencer par supprimer radicalement la nourriture herbacée, ne servir que graine et farineux ; fourrage sec, carottes, brindilles de saules et de ronces. En plus, tenir le malade sur une litière très propre.

Comme remède préventif, nous recommandons l'huile thymolée, distribuée de temps en temps dans la saison où le cavage.

Paul DUBUS.

Concours d'entrée à l'École Supérieure de Commerce de Paris

Le Concours d'admission à l'École Supérieure de Commerce de Paris laquelle forme pour le commerce général, la banque, le commerce d'exportation, les Colonies, de jeunes gens destinés aux emplois supérieurs des entreprises, **aura lieu exceptionnellement, en 1943, les 16 et 17 Juin** (épreuves écrites).

Les inscriptions seront reçues, au siège de l'École, 79, Avenue de la République Paris (XIe), **jusqu'au 12 Juin.**

Il est rappelé que les **titulaires du baccalauréat** (1re et 2me parties) **sont admis sans concours.**

Tous renseignements utiles sur le concours, le programme des études et le régime des élèves seront fournis, sur demande adressée au Directeur de l'École.

INSTITUT NATIONAL D'ÉLECTRICITÉ ET DE RADIO
9, RUE LAFAYETTE — PARIS
Le Manuel du Constructeur
envoi gratuit du GUIDE N° 7
Manuel de montage électrique : 30 fr. | Port
Manuel de dépannage T. S. F. : 25 fr. | 9 fr.
Dictionnaire Radio-électrique : 35 fr. | 9 fr.

LA LUTTE CONTRE LE DORYPHORE

Un arrêté qui vient de paraître au « Journal Officiel » précise les nouvelles conditions qui sont imposées pour la culture des pommes de terre et fixe les directives en vue de protéger les plantations dans toute la France. Dorénavant, en dehors des jardins, la culture des pommes de terre ne sera autorisée que dans les champs ou parcelles désignées par le syndic agricole. Les emplacements seront déterminés de telle sorte que les cultures soient, pour chaque localité, groupées en un très petit nombre d'endroits.

En raison des traitements insecticides à appliquer, il sera interdit de cultiver la pomme de terre avec d'autres plantes pouvant servir à l'alimentation.

Pour permettre le contrôle effectif, chaque champ devra être muni d'un écriteau portant le nom et l'adresse du cultivateur.

Toute personne sera tenue de rechercher la présence du doryphore dans ses cultures et d'aviser le groupement de défense dès la première découverte.

Les cultivateurs devront détruire les œufs, larves et adultes du doryphore dès leur apparition, d'abord par un ramassage soigné, puis par des traitements arsenicaux.

Le groupement de défense des cultures organise la lutte dans la commune. Il constituera des équipes de ramassage qui devront opérer au moins un après-midi par semaine, à partir du 15 mai. Ces équipes seront constituées avec la participation de tous les intéressés et des enfants des écoles.

Tous les champs devront être entièrement prospectés au moins une fois par semaine.

Les insectes adultes, pontes et larves seront recueillis et détruits ; ces ramassages continueront jusqu'au 15 juillet et, dans les jardins, jusqu'à la récolte.

Les meilleures études par correspondance

se font à l'ECOLE DES SCIENCES ET ARTS qui a réalisé, dans la technique de l'enseignement par correspondance une véritable révolution.

Sa célèbre méthode de culture mentale **DUNAMIS**, basée sur les découvertes les plus récentes de la psychologie appliquée, permet à chacun, moyennant 30 ou 30 minutes par jour d'entraînement attrayant, de développer ses facultés d'attention, d'imagination, de mémoire de volonté, d'acquérir la confiance en soi, de décupler ses chances de succès. Demandez la brochure gratuite N° 30.

La méthode **PHONOPOLYGLOTTE** pour l'étude pratique et attrayante des langues étrangères, méthode qui combine les avantages de l'enseignement par correspondance et du phonographe vous apprendra à parler, à lire, à écrire l'Allemand, l'Anglais, l'Espagnol, l'Italien. Demandez la brochure gratuite N° 31.

Le Cours de **DESSIN** fera de vous, sans exercices fastidieux, un véritable artiste capable, non seulement de noter un croquis rapide, mais de dessiner par n'importe quel procédé (crayon, plume, fusain, etc...) un paysage, une nature morte, un portrait. Demandez le magnifique album illustré « Vie Nouvelle » N° 32.

Le Cours pratique d'**ELOQUENCE** vous donnera le moyen de vous exprimer en public dans les termes les plus persuasifs et vous affranchira, si vous en êtes affligé de la funeste timidité. Demandez la notice N° 33.

Si vous avez le goût des affaires, le Cours de **PUBLICITÉ** mettra à votre disposition, dans des leçons passionnantes, tous les secrets de la technique publicitaire vous permettant ainsi, soit de vous créer une brillante situation dans cette branche soit de développer dans des proportions insoupçonnées le volume de vos affaires. Demandez la notice gratuite N° 34.

Si vous désirez faire des **ETUDES PRIMAIRES** ou **SECONDAIRES**, n'oubliez pas que l'efficacité de l'enseignement de l'École des Sciences et Arts est consacrée par les nombreux et brillants succès que remportent ses élèves au **Brevet Élémentaire**, au **Brevet d'Études Primaires Supérieures** et aux diverses séries du **Baccalauréat**. Demandez, selon votre désir l'envoi gratuit de la brochure N° 35 relative aux **Études Primaires** ou de la brochure N° 36 relative aux **Études Secondaires**.

61, Boulevard des Belges à LYON (Rhône) — **16, rue du Général Meusnier à PARIS (XVIe)** — 11.223

LA CHARTE DU TRAVAIL ET SON APPLICATION (1)

Tel est le titre d'un ouvrage de 200 pages œuvre d'un spécialiste des questions sociales, M. Charles Soyez, ancien inspecteur des Finances, chef de contentieux à la Mutualité du Nord.

M. Charles Soyez, qui dirige un important secrétariat social populaire et dont la compétence est indiscutable, a par un texte concis et ordonné, analysé et commenté sa Charte du Travail », qui est la base du nouvel édifice social. Nul mieux que lui n'était même de tirer au clair les textes ardus et parfois incompréhensibles pour d'aucuns. Comme le dit l'auteur dans son avant-propos, « la Charte du travail a une ampleur considérable, et quelques-uns de ses plus difficiles et des plus complexes, et il importe de leur donner une solution heureuse *pour arriver à réaliser l'union des classes dans la justice* ».

La loi du 4 octobre 1941, relative à l'organisation sociale des professions, intéresse tous les Français salariés et patrons.

Tout comme Me Marcel Decroix ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Lille qui, dans sa préface déclare « Votre effort de clarification, de mise à portée de toutes les bonnes volontés a une juste raison d'être, présente une utilité profonde, aussi pour cet effort vous devez être remercié », nous exprimons à l'auteur nos félicitations pour son opuscule. Nous ne saurions mieux faire que de recommander à tous ce livre si utile de M. Charles Soyez.

(1) En vente chez l'auteur, 83 avenue Derville à Lambersart (Nord).

LISEZ
LES SPORTS DU NORD
Le grand hebdomadaire régional
EN VENTE LE SAMEDI
LE NUMÉRO : UN FRANC

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Au 31 mars, le poste **Caisse, Trésor Public, Banques d'Émission** figure pour 2 milliards 409 millions, le **Portefeuille-Effets** pour 23 milliards 433 millions, les **Comptes Courants** de l'actif pour 3 milliards 233 millions, les **Avances et Débiteurs Divers** pour 3 milliards 168 millions.

En regard, les **Comptes de Chèques** s'élèvent à 10 milliards 335 millions, les **Comptes Courants du Passif** à 18 milliards 991 millions et les **Créditeurs Divers** à 2 milliards 323 millions.

BOURSE DE PARIS du 21 Mai 1943

Fonds d'État français. — 8 % 96.15 ; 3 % am., 98.75 ; 4 % 1917, 108,30 ; 4 % 1918, 97.90 ; 4 % 1920 140 ; 4 1/2 % 1932 A, 103.90 ; 4 1/2 % 1932 B, 102.85 ; 3 % 1942, 95.20 ; 3 1/2 % 1942, 98.[illegible] ; Caisse Aut. 5 % 1938, 122.75 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 1933, 1.305 ; 4 % 1934, 1.205 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 36 B, 141.05 ; Bons Trés 4 1/2 % 1934, 1.087 ; 4 % 1935, 1.090 ; Caisse Aut. Tab., 1.025.

Crédits Nationaux. — Cr. 1919, 645 1920, 582 ; 1934, 1.130 ; 1.3[illegible], 1.113.

Foncières et Communales. — Fonc. 1883, 361 ; 1885, 407 ; Com. 1891 362 ; 1892, 456 ; Fonc. 1895, 445 ; Com. 1899, 408 ; Fonc. 1903, 435 ; Com. 1906, 421 ; Fonc. 1909, 212.50 ; Com. 1912, 212 ; Fonc. 1913 3 1/2 %, 442 ; Com. 1930 4 %, 997 ; Fonc. 1930 4 1/2 %, 978 ; Com. 1 % 1, 1.060 ; Com. 1931-1932, 1.001 ; C[illegible]n. 1932, 1.023 ; Emp. 1933, 1.057.

Actions françaises. — Bque de Pce 28.500 ; Comp. Esc., 3.300 ; Crédit Fonc., 7.110 ; Crédit Lyonn., 3.700 ; Crédit du N., 740 ; Sté Gle, 3.072 ; Suez act., 48.100 ; Nord, 2.205 ; Eleg Gaz du Nord, 1.030 ; Electr du Nord, 880 ; Energie Ind., 4.195 ; Nord Lum., 2.360 ; Thom. Houston, 848 ; Cie Gle Ind Test., 2.975 ; Perenchies, 2.710 ; St Prâres, 1.695 ; Gaz N.-E., 1.305 ; Aciéries Longwy, 1.115 ; Micheville, 2.390 ; du Nord, 738 ; Sembre et Meuse, 695 ; Arbel, 2.950 ; Constr. Nord-France, 1.521 ; Fives-Lille, 2.219 ; Forges N.-E., 1.800 ; Jeumont act., 995 ; (parts), 2.690 ; Fcs-Belge act., Ch. Fer, 10.650 ; Hte Fourn. P.-à-Mouson, 8.700 ; Denain Anzin, 4.970 ; Louvroil Montbard 1.135 ; Métaux, 4.700 ; Peugeot, 1.745 ; Senelle Maubeuge, 2.070 ; Béthune, 4.200 ; Aniche, 5.710 ; Anzin, 2.245 ; Blanzy, 5.880 ; Carvin, 3.590 ; Courrières, 1.305 ; Dourges, 3.225 ; Escarpelle, 4.850 ; Lens, 1.685 ; Marles 1.875 ; Ostricourt, 8.255 ; Vicoigne 2.100 ; Mokta El Hadid, 16.500 ; Nickel, 3225 ; Ouenza, 7.120 ; Lille Bonn. (ord.), 799 ; Air liquide, 8.[illegible] ; Kuhlmann, 2.375 ; Pollet Chausson, 5.000 ; Caout Indochine, 2.300 ; Cultures prop., 475 ; Terres rouges 1.420.

Ville de Paris. — Ville Paris 1875, 506 ; 1876, 506 ; 1892, 232 ; 1894-96, 336 ; 1898, 388 ; 1899, 380 ; 1904, 389 ; 1910 2 3/4 %, 381 ; 1910 3 %, 315 ; 1912, 293 ; 1929, 1.017 ; 1930, 995 ; Ville Paris 1930 lots, 993 ; 1931, 986 ; 4 % fortif., 970 ; 1932, 1.018 ; 1942 3 1/2 %, 4.780.

Valeurs françaises (oblig.). — Dép Nord 4 % 1931 oct., 2.015 ; 4 % 1931, 954 ; 5 % 1935, 1.045 ; 5 1/2 % 1936, 1.038.

CRÉDIT MUTUEL FONCIER
Société Coopérative civile
101, rue Saint-Lazare, PARIS
AVANCE DE CAPITAUX
remboursables en 200 mensualités
SANS INTÉRÊT
pour acquérir maisons, terrains, fermes, remboursement d'hypothèques, dotation d'enfants, pour prévoir le financement de votre construction, etc
Renseignements gratuits
PLUS DE 14 MILLIONS ATTRIBUÉS A CE JOUR
M. Duteurmont, 273, rue Lamartine à Tourcoing.

BOURSE DE LILLE du 21 Mai 1943

Charbonnages : Albi, 2.770 ; Albi (part), 5.150 d. ; Aniche, 5.800 ; Anzin, 2.260 ; Bethune, 40.500 ; Bethune (11/10), 4.100 ; Blanzy, 5.950 ; Bruay (coup. de 10), 634 ; Carvin, 3.615 ; Clarence, 570 o. ; Commentry (cap.), 3.300 d. ; Courrières, 1.300 ; Crespin 220 ; Dourges, 3.250 ; Escarpelle, 4.900 ; Lens A, 1.680 ; Liévin, 993 ; Marles 1.900 ; Ostricourt, 8.300 ; Thivencelles, 700 ; Vicoigne, 2.125.

Banques : Union-Mines, 900 o.

Eaux, Transports : E.L.R.T., 455 ; Lyon des Eaux (cap), 3.175 d. ; Lyon des Eaux (Jce), 2.800 ; Pierchon, 600 d.

Electricité : Artésienne, 861 ; Béthunoise, 655 ; Boulonnaise, 1.200 d. ; Contin du Gaz, 3.425 ; Electr. Gaz Nord, 1.010 d. ; Electr Nord, 850 ; Electr N-O, 1.300 d. ; Energ Nord-France, 893 ; Gaz d'Hersin, 970 o. ; La Roubaisienne, 4.000 d. ; Sect. Billy, 1.470 d. ; Un. Houillère, 490.

Métallurgie : Blanc-Misseron (ord.) 345 ; Blanc-Misseron (prior.), 1.325 d. ; Aciéries de Longwuy, 1.180 ; Ac du Nord, 725 ; Ac. Sambres et Meuse 700 ; Arbel, 3.000 o. ; Chant. France 1.810 ; Atle. Nord-France, 1.500 ; Atel. Nord-France (part), 1.210 ; Blache, 1.620 d. ; Call, 1.125 ; Delattre, 860 d. ; Electro-Métal, 485 ; Fives-Lille, 2.190 ; Marine, 1.450 ; Nord-Est, 1.840 ; Pco-Belge, 10.500 ; Jeumont, 1.020 ; Louvroil, 1.150 d. ; Satines, 3.405 ; Tubes de Vial, 1.200 d.

Entrepr. et matér. construct. : Carr. Dumont Vireux, 65 d. ; Chaux et Cim. Lafarge, 14.500 ; Chaux et Cim. Lafarge (ect. B 300), 5.400 ; Ciments du Boul., 1.950 (en liquid.) ; Ciments Portland, 26.000 d. ; Ciments Portland (part), 37.500 ; Cim. et Chaux hydraul., 1.475 d. ; Cim. Franc. et Portl. Boul., 9.800 ; Cim. Franç. et Portl. Boul. (jouiss.), 9.300 ; La Loisna, 1.885 ; Pollet et Chausson, 6.000 ; Pollet et Chausson (part), 42.000 ; Super Cim. Boulonnais, 225 d.

Prod. chim., Huileries, Verreries : Air liquide, 3.170 ; Air liquide (part), 17.500 ; Engr. d'Auby, 500 d. ; Engr de Roubaix, 2.395 ; Glaces Nord Fr., 15.700 ; Huiles, goudrons et dérivés, 5.950 ; Kuhlmann, 2.460 ; Pechiney, 5.250 ; Prod. Organo Chim., 1.320 ; Rhone Poulenc, 3.925 ; St-Gobain Chauny et Cirey, 7.600 ; Usin. de Libercourt, 1.000 d. ; Verr. et Glac. d'Aniche, 4.750.

Coupons encaissés : 15.5.43 : Créd du Nord n° 122, net à payer : brut, 12, nom. 8.75, port, 8.388 — 17.5.43 : Prod. Organo-Chim (ord. A) : n° 18 net à payer : brut, 26.20, nom. 17.64, port, 15.40. — 20.5.43 : Sect. Electr Billy-Mont : n° 22, net à p. : brut, 32, nom. 22.40 port, 18.60 ; Sect. Electr Billy-Montigny (part), n° 19, net à payer : brut 385.71, nom. 270, port 231.30 ; Sect. Electr. Billy-Montigny 1/10 part, n° 19, net à payer : brut 38.57, nom. 27, port, 23.03 ; Filat. de Laines peignées de Fourmies (act. 1 à 55.030), n° 28, net à payer : brut 14.40, nom. 10.08, port, 7.54 ; (act 55.001 à 110.000) : n° 26, net à payer : brut, 4, nom. 2.80, port, 2.80. — 21.5.43 : Métallurgique de l'Escaut (cap.) (solde) : n° 51, net à payer : brut, 15, nom. 15, port 13.50 ; Métallurg. de l'Escaut (jouiss.), n° 33, net à payer : brut, 15, nom. 15, port, 13.68. — 24.5.43 : Brasseries Motte-Cordonnier (act.), n° 25, net à payer : brut, 33.75 nom 23.85, port, 17.70 ; Brass. Mntte-Cordonnier (part), n° 19, net à payer : brut, 123.75, nom. 86.60, port, 82.60 ; Immobilière Motte-Cordonnier, n° 18 net à payer : brut, 35, nom. 24.50 port 21.50 — 25.5.43 : Le Blan et Cie (solde), n° 34, net à payer : brut, 5, nom. 4.64, porter 3.92.

ÉCHOS ET CARNET

CALENDRIER — Dimanche 23 mai 1943. — Soleil : Lever à 8 h 2. Coucher à 21 h. 34.

Aujourd'hui : Saint-Didier — Demain : Sainte-Angèle.

ANNONCES LÉGALES

Etude de Me Pierre SIX, Avoué à Lille, 9, rue de Puebla (Successeur de Me GODRON). — **Saisie immobilière sur CANIVET** — Département du Nord — Arrondissement de Lille — COMMUNE DE FACHES-THUMESNIL, rue Faidherbe, 132 : **MAISON à usage d'habitation, A VENDRE** par suite de saisie immobilière. L'adjudication aura lieu le **Mercredi 23 juin 1943, à 14 h.**, à l'audience publique des Criées du Tribunal civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville. (Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avoués). — DÉSIGNATION. Département du Nord - Arrondissement de Lille - COMMUNE DE FACHES-THUMESNIL, 132, rue Faidherbe. 132. **UN IMMEUBLE à usage d'habitation**, composé : Rez-de-chaussée : Vestibule, cage, petite cour, petite étable, petite et porte d'entrée. 1. comprend deux pièces. 1. est surélevé d'un étage avec façade percée d'une large baie, il comprend deux pièces. Installation d'eau et d'électricité. L'immeuble est construit en briques, toiture en pannes, petite cave, pas de grenier. — Département du Nord - Arrondissement de Lille - Commune de Faches-Thumesnil. - Extrait de la matrice cadastrale - A la date du 9 mars 1943 : Monsieur Canivet-Predhom Constant, chauffeur, 132, rue Faidherbe est inscrit à la matrice cadastrale sous le compte n° 312 pour les parcelles ci-après désignées : Propriété bâtie : Section A, numéro du plan 2196, lieudit « Les Cinq Bonniers », nature de propriété : maison ; observations : C.N. imposable en 1949. — Propriété non bâtie Section A, numéro du plan 2196, lieudit « Les Cinq Bonniers », contenance : 76 centiares, nature de propriété : sol. Certifié conforme à la matrice cadastrale. A Lille, le 11 mars 1943. Pour le chef de service des revisions foncières chargé de la conservation du cadastre (signé) : Illisiblement. **Mise à prix : 30.000 francs.** - La vente se poursuit à la requête de la Société Anonyme de Crédit Immobilier de l'Arrondissement de Lille, dont le siège est à Lille, rue de Tenremonde, 9, poursuites et diligences de ses Directeur et Administrateurs, domiciliés audit siège. Avant pour Avoué Me SIX, A l'encontre de Monsieur Edmond-Constant CANIVET, ouvrier, et Madame Marguerite-Jeanne PREDHOM son épouse, demeurant ensemble à Faches-Thumesnil, 132, rue Faidherbe, ce dernier tant en son nom personnel qu'en qualité de mari tant en son nom personnel qu'en qualité de mari tant en son nom personnel qu'en qualité de mari